Le Journal de Saône et Loire du 25 janvier 2010

SAINT-PANTALÉON

C. Chermain entendu au Sénat

L'ancien maire délégué a rédigé pour le groupe PS emmené par le sénateur du Loiret, J.-P. Sueur, une proposition d'amendement sur le renforcement de la démocratie de proximité. Un texte soutenu également par les trois sénateurs bourguignons.



Dans le cadre du projet de loi sur la réforme des collectivités territoriales actuellement en débat au Sénat, l'ex-ministre et sénateur du Loiret, Jean-Pierre Sueur a chargé d'une mission Claude Chermain : la rédaction d'une proposition d'amendement. Un honneur pour l'ancien maire délégué de Saint-Pantaléon qui tombe à pic. En effet, après moult démarches auprès de l'Institution, C. Chermain et les élus de Saint-Pan, semblent avoir été entendus. « C'était en décembre dernier. J'ai reçu un coup de fil de M. Sueur. Celui-ci m'a demandé des explications sur la situation des communes associées. Il faut rappeler que le PS depuis 71 s'est toujours opposé au statut de commune associée. Par ailleurs, j'ai bien expliqué au sénateur Sueur, que le retour à l'autonomie ne pouvait se concevoir que dans le cadre de l'intercommunalité. Au fil de la conversation, il m'a demandé de faire une proposition d'amendement que j'ai honorée au titre de président des maires délégués de France », explique C. Chermain.

Retour aux sources

Ce texte soutenu et défendu par le groupe PS au Sénat a été présenté le 14 janvier dernier : il a fait l'objet d'une notification. Il concerne le renforcement de la démocratie de proximité. « Enfin, cela me rassure que le PS retourne à ses racines, un combat qui date de 1971. Il s'est donc approprié l'analyse et la logique de terrain que j'ai fait ressortir. Outre les principaux leaders du groupe qui se sont présentés derrière cet amendement - on y retrouve Rebsamen, Signé et Patriat, les trois sénateurs bourguignon -, Pierre Mauroy lui-même, s'est clairement déclaré. Derrière eux, se sont joints les membres du groupe et apparentés », précise C. Chermain.

Deux logiques

Car, selon l'ancien maire délégué, derrière ce geste fort se cache toute une volonté politique de reconnaître la commune comme étant le socle de la République. « Tout ceci se joue actuellement dans un contexte où deux logiques transversales (pas forcément de gauche contre droite) se mettent en place dans le cadre de la réforme. Celle qui soutient la commune, le département et la nation : une logique républicaine ; puis la seconde, un triptyque libéral : le groupement de communes, la région et l'Europe. Cette dernière occulte complètement le maillon de l'État. », conclut M. Chermain.

TD

Phoca PDF